



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

Le Ministre de la Défense

Luxembourg, le

**07 JAN. 2019**

Dossier suivi par:  
Alex RIECHERT  
Tél.: 247-82831  
E-mail: [alex.riechert@mae.etat.lu](mailto:alex.riechert@mae.etat.lu)

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation

**L-2450 LUXEMBOURG**

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

**07 FEV. 2019**

n. réf.: A37.62.19

**Objet : Question parlementaire n°177**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments très distingués.

**François Bausch**  
Ministre de la Défense

**Réponse de Monsieur le Ministre de la Défense à la question No 177 du 10 janvier 2019  
de l'honorable Députée Diane Adehm**

Ad 1)

Il y a lieu de préciser que les transferts de crédits en relation avec l'A400M luxembourgeois évoqués par l'honorable Députée concernaient des frais statutaires des pilotes.

À la date du 18 janvier 2019, le gouvernement a payé 155.965.698 EUR pour l'acquisition de l'aéronef en question. Il reste à payer 12.694.873 EUR, ainsi que 28.672.450 EUR TVA. La TVA est due intégralement au Luxembourg et sera versée à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

La formation du premier pilote a débuté en 2011. Les coûts de formation cumulés de 4 pilotes sur la période allant de 2011 à septembre 2018 se chiffrent à 6.258.014 EUR.

Fin 2017, un premier soutier a entamé sa formation. Les coûts de formation se sont chiffrés à ce jour à 10.401 EUR. Deux soutiers supplémentaires ont entamé leur formation fin 2018.

Il est prévu de disposer à terme en tout de 6 pilotes et de 6 soutiers.

À partir de 2020, les frais de formation des pilotes et des soutiers feront partie intégrante du budget relatif aux frais d'exploitation, de fonctionnement et de soutien en service de l'avion de transport militaire A400M.

Ad 2)

En ce qui concerne les frais d'exploitation et de maintenance, aucun changement significatif n'est à relever de sorte que le chiffre de 420 millions d'euros, tel qu'avancé dans la loi du 1<sup>er</sup> août 2018 portant modification de la loi du 21 mars 2005 autorisant l'acquisition d'un avion de transport militaire A400M, est toujours d'actualité.

Ad 3)

D'après le dernier plan de production disponible, la livraison est prévue en 2020.